

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
9813.00.35	Automobiles, motocycles, bicyclettes, avions, aérostats, bateaux et embarcations de course, ainsi que véhicules similaires, de même que leur équipement usuel; tous ces articles introduits temporairement aux États-Unis par des personnes n'y résidant pas, dans le but de prendre part à des courses ou à d'autres compétitions déterminées	Franchise, sous caution	D 1/
9813.00.40	Locomotives et autre matériel ferroviaire introduits temporairement aux États-Unis pour déblayer les voies ferrées, combattre les incendies sur les voies et effectuer des réparations urgentes à de telles voies sur le territoire des États-unis, ou pour être utilisés pour le transport - autrement qu'en trafic international - lorsque le Secrétaire au Trésor estime que l'usage temporaire de matériel de voies ferrées étranger est nécessaire pour faire face à une situation critique	Franchise, sous caution	D 1/
9813.00.45	Récipients pour gaz comprimés, remplis ou vides, ainsi que récipients et autres articles servant à recouvrir ou à contenir des marchandises (y compris des objets personnels ou ménagers) pendant le transport et susceptibles de réemploi à cet usage	Franchise, sous caution	D 1/
9813.00.50	Équipement professionnel, outils servant au métier, parties composantes servant à la réparation d'équipement ou d'outils en vertu du présent numéro, ainsi que matériel de camping; tout ce qui précède, importé pour leur usage personnel par des personnes ne résidant pas aux États-Unis et y séjournant temporairement	Franchise,	D 1/
9813.00.55	Articles d'un type spécial, destinés à être utilisés temporairement, uniquement en rapport avec la fabrication ou la production d'articles pour l'exportation	Franchise, sous caution	D 1/
9813.00.60	Animaux (y compris les volailles), introduits aux États-Unis pour l'élevage, pour des expositions ou des compétitions dotées de prix, ainsi que l'équipement usuel à cet effet	Franchise, sous caution	D 1/
9813.00.65	Décors, accessoires et costumes de théâtre, introduits aux États-Unis par des propriétaires ou des directeurs de troupes de théâtre arrivant de l'étranger et destinés à être employés temporairement par les intéressés pendant les représentations qu'ils organisent	Franchise, sous caution	D 1/
9813.00.70	Ouvrages des arts libéraux, dessins, gravures et photographies, ainsi qu'appareils physico-mécaniques ou scientifiques, introduits aux États-Unis par des artistes professionnels, des conférenciers ou des savants arrivant de l'étranger avec l'intention		

1/ Franchise, sans caution